

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

FONDÉ EN 1854.



FONDÉ EN 1854.

C. E. PARISEAU, PROPRIÉTAIRE,

No. 449 RUE NOTRE DAME, MONTREAL.

On trouve à cette maison l'assortiment le plus complet, le plus varié et le moins coûteux de meubles de la Puissance.

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI 7 DECEMBRE 1871.

NOS RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES ETATS-UNIS.

La chambre nationale de commerce des Etats-Unis s'est réunie hier à St. Louis, Mo. Sur une invitation spéciale, la chambre de commerce de la Puissance y a député plusieurs représentants.

Il est probable qu'on s'occupera particulièrement de l'état anormal de nos relations commerciales avec les Etats-Unis depuis l'abrogation du traité de réciprocité, ainsi que des moyens de les placer dans une condition meilleure et plus naturelle.

En effet, les deux pays sont nécessaires l'un à l'autre. Ils se complètent.

Le Canada possède une multitude de produits, tels que les bois, le fer, la houille, le gypse, quelques grains et les animaux qu'il serait impossible de se procurer aux mêmes conditions chez nos voisins. Ses pêcheries leur sont indispensables, et ils le prouvent bien clairement par les efforts incessants qu'ils font pour y avoir accès.

Notre grand fleuve et les canaux qui le rendent navigable dans toute sa longueur, leur sont nécessaires pour transporter les blés de l'Ouest sur les marchés de Liverpool.

D'un autre côté, le Canada possède des richesses minérales inépuisables, des pouvoirs d'eau infinis, que le manque de capitaux l'empêche d'exploiter avantageusement. Ses manufactures languissent et ne prennent pas le développement qu'elles devraient, grâce à la concurrence des fabricants d'autremer et à l'absence d'un grand marché assuré.

La barrière douanière qui nous sépare des Etats-Unis nous prive d'un marché de quarante millions d'acheteurs et empêche les américains de se prévaloir de nos immenses ressources naturelles dont ils ont besoin.

Tel était aussi l'état des choses en 1854, quand fut conclu le traité de réciprocité.

C'était un acte de haute politique qui produisit les plus heureux résultats pour les deux pays. Leurs transactions commerciales prirent un développement extraordinaire, à leur grand avantage mutuel.

En 1854, le gouvernement américain donna l'avis requis pour mettre fin à la convention, et en 1875 les rapports prirent un tout autre caractère.

Serait-il avantageux et possible de revenir à l'ancien système ?

Dans l'état actuel on ne saurait nier que le renouvellement du traité de réciprocité sur des bases même plus larges, serait d'un immense avantage pour ce pays. Les circonstances en effet sont plus favorables encore que par le passé.

En 1854, les Etats-Unis jouissaient d'une longue paix, leur prospérité était très grande, leurs taxes très faibles, et il n'y avait guère de différences avec le taux des gages payés au Canada.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. La terrible guerre civile de la sécession a obligé le gouvernement américain à contracter une dette immense, portant un fort intérêt, au paiement auquel il faut pourvoir en même temps qu'au remboursement du capital. Le cours forcé du papier-monnaie a amené sa dépréciation. Les espèces ont disparu. L'appel sous les drapeaux de centaines de milliers d'hommes, la mise en liberté de quatre millions d'esclaves, la ruine du sud, tout a contribué à bouleverser les conditions économiques du pays. Sous l'influence d'un cours monétaire mal assuré surtout, les gages ont atteint des taux extravagants. Tous les objets de consommation, tant naturels que manufacturés, s'en sont ressentis, et il est probable que les Etats-Unis sont le pays du monde où le prix de revient des objets est le plus élevé.

C'est sous la pression de ces circonstances que l'inauguration d'une politique de haute protection est devenue d'une indispensable nécessité, sous peine de la ruine de l'industrie nationale et de la perte virtuelle de l'indépendance. C'est là, et pas ailleurs, qu'il faut aller chercher la raison de l'abrogation du traité de réciprocité et celle de la difficulté de son renouvellement.

Ceux qui ont froidement étudié la question ne se sont jamais fait d'illusions à ce sujet.

Au Canada, la position est bien différente. Grâce à la munificence de la nature, notre pays a été doté de tout ce qui peut contribuer à rendre la production facile et peu coûteuse.

Nos cours d'eau offrent un pouvoir moteur d'une économie incomparable; notre monnaie est sûre et bien assise; notre dette publique qui n'a rien d'extraordinaire, a été contractée pour des travaux publics nécessaires et productifs; nos longs hivers forcent notre population à l'inactivité durant une grande partie de l'année, et comme conséquence naturelle, les salaires sont modérés. Nous pourrions donc aisément produire à bien meilleur marché que nos voi-

sins, et si nos produits avaient un libre accès chez eux, nos manufactures prendraient un développement inouï, dont il est impossible de se faire même une idée.

Cependant, un traité de réciprocité tendrait à égaliser de plus en plus les conditions économiques des deux pays, et les différences actuelles ne seraient pas un obstacle insurmontable à une entente si, derrière le Canada il n'y avait pas l'Angleterre: si la libre entrée de celle-ci et le bas prix de ses marchandises ne devaient pas avoir pour résultat de perpétuer les différences que nous signalons.

La force productrice de l'Angleterre est telle qu'elle pourrait approvisionner le monde entier. Ses marchandises exclues de New York et de Boston par le tarif américain, entreraient à Montréal et traverseraient par le Canada l'accès qui leur est refusé ailleurs: c'est-à-dire qu'en trouvant la porte fermée elles entreraient par les fenêtres.

Tel est l'obstacle qui, à notre sens, est le plus difficile à surmonter, que bien des gens trouvent même invincible.

Cependant, deux remèdes ont été proposés. 1^o. L'union douanière avec les Etats-Unis; 2^o. L'indépendance.

1. L'union douanière a été suggérée publiquement pour la première fois par l'Hon. M. Greely, sur le plancher de la halle aux blés de Montréal, il y a trois ans.

Tout le monde sait que ce système consisterait à donner aux tarifs canadiens et américains une uniformité complète, à abolir les douanes entre les deux pays et à répartir au prorata de la population le revenu retiré des importations, laissant complètement libres les transactions entre la Puissance et les Etats-Unis.

Cette solution, à quelque point de vue qu'on la considère, serait assurément la meilleure. Elle ne présente qu'un obstacle sérieux qui est celui-ci: L'Angleterre permettrait-elle à une de ses colonies de faire un tarif différentiel à son désavantage? Si oui, tout est pour le mieux, et du coup se trouvent satisfaits tous les intérêts agricoles, industriels et commerciaux.

Si non, alors que reste-t-il à faire?

2^o. L'indépendance, répondent quelques-uns; l'annexion, répondent quelques autres.

Ces deux questions ont un côté politique que nous ne voulons pas aborder, qui est en dehors de notre programme. Mais une simple réflexion fera voir combien sont grands les obstacles que rencontreraient leur solution.

L'indépendance et l'annexion ne peuvent être obtenues que de deux manières: 1^o. Par la